

**Réunion Extraordinaire**  
**Du Comité d'Hygiène, de Sécurité**  
**et des Conditions de Travail**  
**De GBS Services**

**PROCES VERBAL**

**Jeudi 14 Décembre 2017**

**SCP Dijon**

**Assistaient à la réunion :**

**Direction :**

M. Jean-Loup ROCH  
M. Richard BERTHAULT  
M. Thierry Cordel

**Membres du CHSCT :**

Mme Katell CORNIERE Site de Nantes Absence excusée  
M. Alain DUSAUTOIS Site de Nantes  
Mme Evelyne MARCOTTE Site de Dijon Absence excusée  
Mme Jasone MORAN BESSIERE Site de Toulouse  
M. Joël MOUSSAVOU Site de Villeurbanne  
Mme Catherine RIVET Site de Nanterre  
M. Richard STASSI Site de Nanterre  
M. Samuel THEVENIN Site de Lyon

**Représentant syndicaux :**

Estelle AVIET CFTC : Absence excusée  
Alexandre BOUCHET CFE-CGC : Absence excusée  
Laurent MOUTON CGT Absence excusée  
Frédérique PELLERIN CFDT

## ORDRE DU JOUR

1. Examen de la situation du CSP de Dijon  
Listing des arrêts maladie 2015 -2016 - 2017  
Listing des entrées et sorties et motifs des sorties
  
2. Evaluation des risques psychosociaux

**La séance est ouverte à 08h04 :****1. Examen de la situation du CSP de Dijon**

En ouverture de séance les membres du CHSCT ont lu une déclaration unanime pour expliquer la tenue de la réunion extraordinaire sur Dijon :

Les membres CHSCT déclarent avoir demandé une réunion extraordinaire pour discuter et résoudre le problème de communication récurrent sur le CSP de Dijon, les méthodes de communication « brute » avec des « cris » régulier ne sont pas un mode normal et acceptable de communication au travail.

Les membres CHSCT déclarent se dissocier des problématiques relayés par une ex salariée Dijonnaise ayant fait l'objet d'une mobilité, pour lesquels les membres du CHSCT n'ont eu aucun élément factuel, ni preuve.

Le seul sujet qui sera évoqué et traité lors de cette réunion extraordinaire sera donc le mode de communication estimé inapproprié par les membres du CHSCT.

Suite à cette déclaration le DRH souligne que lors de l'enquête concernant la QVT réalisée en 2015, c'est également la communication qui avait été pointé comme axe d'amélioration.

M. Cordel explique qu'il a mené son enquête suite à demande de CHSCT extraordinaire ; Lors de la remise des Prime Sur Objectif annuelle, il a questionné les salariés.

Ces échanges lui confirment une campagne de désinformation orchestrée par l'ex employée Dijonnaise.

M. Cordel explique être une personne exigeante, fiable et abordable. Il ne nie pas hausser régulièrement le ton dans l'open-space et donner des coups de « clairon » lorsqu'il l'estime nécessaire.

Les membres du CHSCT demandent au DRH M. Roch d'agir et d'accompagner M. Cordel afin que ces méthodes changent, il est important que les salariés travaillent dans un environnement calme et serein.

Les membres du CHSCT expliquent qu'il n'est pas nécessaire de crier, il faut aborder les sujets sereinement, le fait de crier n'arrange pas la situation, nous ne sommes pas sur un terrain de rugby.

Les membres du CHSCT expriment leur inquiétude, en effet les qualités du CSP de Dijon en termes de services et d'installations sont masqués par les méthodes de management trop abrupte de M. Cordel.

M. Cordel s'étant exprimé quitte la réunion extraordinaire qui se prolonge sur les thèmes des arrêts maladies et des entrées / sorties ainsi que leurs motifs.

Avant d'en finir sur le point 1 de l'ordre du jour, les membres du CHSCT réitèrent leur demande d'action à M. Roch afin que les choses changent sur Dijon. Les membres du CHSCT ne peuvent pas laisser cette situation perdurer, il faut que le dialogue et la communication se passe « normalement » et sereinement **sans cris**.

#### ***Listing des arrêts maladie 2015 -2016 - 2017***

M. Berthault communique les chiffres des arrêts maladies pour les années 2015, 2016 et 2017.

Les membres du CHSCT regrettent que cette information ne leur ait pas été communiquée avant la réunion.

Le DRH explique que c'est lui qui a demandé à M. Berthault de ne pas envoyer l'information avant car il refuse de communiquer les informations de façon nominative ; les membres du CHSCT prennent note de ce refus et informe M. Roch que dans certain cas cette information pourrait lui être demandée de façon plus formelle.

Les membres du CHSCT constatent une hausse assez importante des arrêts maladie de petites durées entre 2015 et 2016, le pourcentage reste néanmoins cohérent avec la moyenne nationale.

Les membre du CHSCT demandent que pour l'année 2018 le même comparatif soit fait au niveau national pour GBS Services.

#### ***Listing des entrées et sorties et motifs des sorties***

Les membres du CHSCT s'inquiètent du nombre important de licenciement et de rupture conventionnelle concernant le site de Dijon depuis 2015.

Les membres du CHSCT demandent que pour l'année 2018 le même suivi des entrées sorties soit fait au niveau national pour GBS Services.

## **2. Evaluation des risques psychosociaux**

Ce point ne peut pas être traité, aucune action d'évaluation ou de prévention des risques psychosociaux n'est réalisé pour GBS Services à aujourd'hui.

Les membres du CHSCT encouragent la direction à entamer très rapidement des actions sur ces sujets.

La séance est levée à 9h42.

*Ca Secretaire*  
*Catherine Ruel*  
*Ruel*